

NOTICE DESCRIPTIVE
LOGEMENTS COLLECTIFS REHABILITES
VILLA MAURICE
MAISON DE FAMILLE - 1964



1. GENERALITES

DEMOLITIONS

- Purge des existants.
- Protection des ouvrages concernés.

GROS ŒUVRE & STRUCTURES

- Adaptation de la structure.
- Création des trémies et passages de réseaux dans les parois, planchers ou faux-plafonds.
- Création des réseaux sous dallages terrain.
- Création d'une cour anglaise pour le logement C001.
- Créations d'escaliers extérieurs béton, ou métal, ou bois selon plans architecte.
- Traitement anti-remontée capillaire sur le plancher bas rez-de-chaussée.
- Nettoyage des façades et mise en œuvre d'équipements pour assurer la protection des têtes de pierre.

CLOS & COUVERT

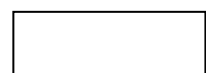
- Remaniement de la couverture.
- Adaptation de la couverture et de la charpente pour les sorties en toitures : exutoire de désenfumage, sortie de ventilation primaire et sorties de VMC.
- Reprise des gouttières en zinc.
- Changement des menuiseries extérieures en aluminium.
- Occultations par volets roulant à commande électrique (hors salles de bains, salles d'eau et WC, ou selon plans de l'architecte).

DOUBLAGES & CLOISONS

- Doublages thermo-acoustiques des murs de façades par panneaux isolant revêtus de plaques de plâtre ; épaisseurs selon préconisations des études thermiques.
- Cloisons de type Placostil 72/48 minimum. Parements hydrofuges dans les pièces humides.
- Cloisons SAD entre circulation et logements et entre logements pour les reprises des percements existants et l'adaptation du cloisonnement.
- Contre-doublage en BA13 dans l'ensemble des pièces pour assurer le passage des réseaux, selon préconisations des études fluides.
- Verrières intérieures aluminium ou acier thermolaqué selon plans architecte.
- Faux-plafonds plâtres généralisés dans les logements.
- Faux-plafonds acoustiques dans les communs pour assurer le passage des réseaux.

EQUIPEMENTS COMMUNS

- TV : raccordement via réseau câblé local (abonnement à souscrire par l'acquéreur).
- Téléphone : raccordement au réseau (abonnement à souscrire par l'acquéreur).
- Ventilation mécanique contrôlée hygro B.



2. PRESTATIONS INTERIEURES PRIVATIVES

REVÊTEMENTS DE SOLS

PIECES PRINCIPALES : entrée, chambres, cuisine ouverte, séjour

- Parquets contrecollés Berry Alloc ou équivalent.
- Plinthes blanches.
- Coloris aux choix de l'acquéreur.

PIECES DE SERVICES ET ANNEXES : salles de bain, salles d'eau, sanitaires et celliers

- Carrelage Porcelanosa grand format ou équivalent.
- Plinthes assorties.
- Coloris aux choix de l'acquéreur.

BALCONS, TERRASSES

- Résine sur les terrasses et les balcons, ou revêtement par lames bois selon plans de l'architecte.

REVÊTEMENTS MURAUX

ENTREE, CHAMBRES, CUISINE, SEJOUR, SANITAIRE

- Peinture lisse blanche.

SALLES DE BAINS, SALLES D'EAU

- Faïence PORCELANOSA ou équivalent toute hauteur, sur les murs en périphérie des receveurs de douche. Coloris aux choix de l'acquéreur.
- Peinture lisse blanche au droit des autres murs.

PLAFONDS

TOUTES PIECES

- Peinture lisse blanche sur faux-plafonds plâtre.

MENUISERIES INTERIEURES

PORTES PALIERES

- Bloc-porte palière métallique ou bois, prépeint, à huisserie métallique.
- Serrure trois points.

PORTES DE DISTRIBUTION

- Bloc-porte alvéolaire à recouvrement, laqués, peints ou avec revêtement stratifié.
- Serrures à condamnation.

PLACARDS

- Façades avec revêtement stratifié coulissantes ou battantes selon les plans de l'Architecte.
- Profils acier laqué
- Tablette chapelière en partie haute et aménagements 1/3 étagères et 2/3 penderie.



- Nota : les zones de dressing ne sont pas aménagées en base.

PEINTURES

- Peinture blanche sur les huisseries, trappes, plinthes, canalisations, etc...

GARDE-CORPS

- Garde-corps aluminium remis à neuf, selon plans du permis de construire.

PLOMBERIE

COMPTAGE D'EAU ET DISTRIBUTION

- Compteur individuel selon les prescriptions du concessionnaire (abonnement à souscrire par l'acquéreur).
- Distribution par réseau polyéthylène sous fourreau encastré en dalle.

APPAREILS SANITAIRES

- Robinetterie GROHE ou équivalent.
- WC suspendus avec réservoir économiseur d'eau.
- Bouches d'aspiration de la ventilation, raccordées sur le moteur d'extraction collectif, dans les cuisines, salles de bains, salles d'eau et sanitaires.
- Douche céramique 80cm/80cm minimum de type SESTRA de chez GEBERIT selon les plans de l'Architecte.
- Pare-douches selon les plans de l'Architecte.
- Emplacements pour lave-vaisselle et lave-linge (selon typologie), avec attentes pour raccordement en alimentation et évacuation d'eau.

MEUBLES VASQUES

- Meubles suspendus avec placard à tiroirs en partie basse type ODEYA de chez CHENE VERT ou équivalent, réhaussé d'un miroir et d'une applique lumineuse. Nombre de vasques selon plans de l'Architecte.

MEUBLES DE CUISINES

- Meubles sous évier 120cm minimum.

ELECTRICITE

- Compteur individuel selon les prescriptions du concessionnaire (abonnement à souscrire par l'acquéreur).
- Distribution encastrée. L'installation sera livrée avec douilles DCL.
- Appareillage LEGRAND ou équivalent. Le positionnement des équipements est défini en conformité avec la norme NF C 15-100.
- Balcons ou terrasses équipés d'une prise de courant étanche et d'un point lumineux, selon les plans de l'architecte.



CHAUFFAGE / ECS

EAU CHAUDE SANITAIRE

- Production par ballon d'eau chaude électrique.

CHAUFFAGE

- Production du chauffage par radiateurs électriques à inertie.
- Sèche-serviettes dans les salles de bains et salles d'eau.

VENTILATION

- Amenées d'air neuf naturel par bouches situées dans les menuiseries extérieures des pièces principales.
- Extraction depuis réseau commun dans les pièces de service.

3. PRESTATIONS INTERIEURES COMMUNES

EQUIPEMENTS

- Contrôle d'accès par visiophone pour l'accès à la résidence.

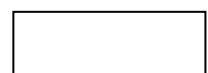
HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

- Sols : conservation des marbres existants, ou remplacement par un revêtement équivalent, selon détails de l'architecte.
- Parois : revêtements muraux textiles et/ou enduit décoratif, selon détails de l'architecte.
- Plafond : plafond plâtre acoustique non démontable et peinture lisse.
- Élément décoratif : selon détails de l'architecte
- Porte d'accès du hall vitrée, en aluminium thermolaquée, équipée de ventouse électromagnétique, avec contrôle d'accès, digicode et badge Vigik. Ferme-porte et butoir porte lourde.
- Eclairage par spot LED intégré dans le faux-plafond avec système anti vandale et/ou appliques lumineuses selon détails et choix de l'Architecte. Ces points lumineux seront commandés par un détecteur de mouvement.

4. PRESTATIONS EXTERIEURES

ACCES ET VOIRIES

- Les évacuations des eaux usées et eaux vannes seront raccordées aux égouts sous la voirie publique conformément aux exigences du concessionnaire.
- Mise en attente des divers fourreaux d'alimentation (Eau, Electricité, Téléphone)
- Portail d'accès sécurisé à la résidence.



- Voirie et cheminement piétons en enrobé, béton désactivé ou béton balayé selon les plans de l'Architecte, préconisation permis de construire et solution de traitement des eaux pluviales.
- Boîtes aux lettres à l'entrée du portail principale de la résidence.

ECLAIRAGE EXTERIEUR

- Eclairage par candélabres, appliques ou bornes sur détecteur de présence, suivant plans et aménagements extérieurs.

LOCAL POUBELLES

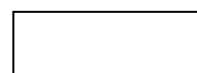
- Sols : carrelage à usage adapté ou béton brut.
- Murs : Faïence sur 1,50m de hauteur et peintures.

LOCAL VELO

- Sols : carrelage à usage adapté ou béton brut.
- Murs : béton brut ou peinture ou revêtement selon plans de l'architecte.

ESPACES VERTS ET CLÔTURES

- Espaces engazonnés et plantés suivant les plans de l'Architecte, et plans d'aménagement du volet paysager du permis de construire.
- Clôtures béton ou maçonnerie, avec réhausse bois, ou équivalent, selon plans de l'architecte.
- Robinet de puisage dans les jardins.



GENERALITES

Il est expressément prévu que dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossibles, difficiles ou susceptibles d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (par exemple : retard d'approvisionnement, défauts de fabrication, difficultés d'importation, annulation du marché de l'entreprise titulaire...), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente.

Les noms des marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre et le niveau de qualité.

Il est précisé que les côtes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la SAS pourra être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées de poutres, soffites et canalisations n'y sont pas figurées.

Fait à _____

Le _____ / _____ / _____

<p align="center">Le Réserveur <i>" lu et approuvé, bon pour engagement "</i></p>	<p align="center">Le Réserveur <i>" lu et approuvé, bon pour Réserveur "</i></p>

